



COMMUNICATION

Point d'actu hebdo d'Yves Métaireau du 5 juin 2020

Communiqué de presse du vendredi 5 juin 2020

Publié le 05 juin 2020

Précisions sur l'accès aux espaces publics baulois

Yves Métaireau rappelle que sont interdits et ce jusqu'au 21 juin 2020 inclus, les rassemblements et manifestations publics, de toutes natures, dans les locaux et équipements municipaux de la ville de La Baule-Escoublac

L'accès à tous les parcs, jardins, bois, forêts publics, jeux d'enfants, parcours de santé, skate-park, vélo-bosses, aires de jeux et multisports, ainsi qu'aux cimetières, est quant à lui autorisé en respectant les règles de distanciation physique et les consignes sanitaires nationales.

L'accès à la plage prévu par le décret du 1^{er} juin 2020, n'est plus imposé en mode dynamique ; il inclut toutefois le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, et y interdit le regroupement de plus de dix personnes.

Nouvelles mesures pour le fonctionnement du marché

Depuis 4 juin, l'ensemble des commerçants abonnés et passagers est autorisé à exercer leurs activités dans le respect des mesures barrières, notamment une distanciation d'un mètre minimum entre chaque emplacement extérieur.

Poursuite de la distribution des masques

A partir du lundi 8 juin, il sera possible à tous les Baulois de venir retirer un masque de protection à l'Hôtel de ville ou dans les mairies annexes, aux heures d'ouverture habituelles et sur simple présentation d'un justificatif de domicile, qu'il soit résident principal ou secondaire.

Dans la limite du stock disponible, des masques supplémentaires pourront également être distribués aux Baulois ayant déjà bénéficié d'une première dotation,

A suivre ..., et à la semaine prochaine.



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

